



## Donation de deux pavillons à une fille unique

Par **esparon**, le **17/09/2008 à 10:43**

Bonjour,

Etant fille unique, mon père est décédé et ma mère est âgée de 80 ans, reste propriétaire de deux pavillons.

Pourriez vous m'indiquer si elle peut me faire donations de ses 2 biens, et le cas échéant, la marche à suivre pour cela.

Merci.

Par **Visiteur**, le **18/09/2008 à 19:51**

Bien entendu, il n'y a aucun obstacle à cela sur le plan juridique.  
Sur le plan fiscal non plus si les prix de marché sont respectés.

Par **esparon**, le **18/09/2008 à 20:04**

merci pour votre réponse.